

Agrefé page 5
du registre d'Arsy

MAIRIE d'ARSY
— (OISE) —
124, Rue de Picardie
60190 ARSY
Tél. 03.44.37.30.30

Arsy, le 10 octobre 2025

ATTESTATION

Objet : Récépissé de dépôt de dossier – Projet RN31 à Arsy

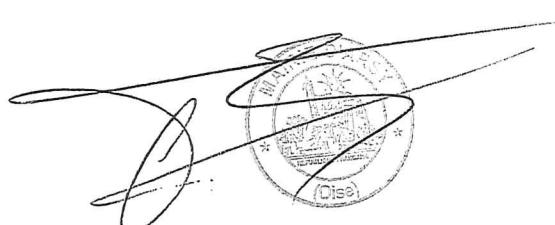
Je soussigné, Joël THIBAULT, Maire de la commune d'Arzy, certifie par la présente avoir reçu, en date du 10 octobre 2025, en mairie, un dossier déposé par Monsieur Jacques TRONCHON.

Ce dossier contient les doléances formulées par treize entreprises implantées sur le territoire de la commune d'Arzy (60190), relatives au projet de la RN31, ainsi qu'un récapitulatif établi par Monsieur TRONCHON.

La présente attestation est délivrée à toutes fins utiles et pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire,

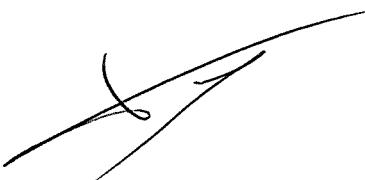
THIBAULT Joël,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie d'ARSY' at the top, '60190' in the center, and 'OISE' at the bottom. The signature is fluid and covers most of the stamp's area.

	Nombr de Véhicules en Transition PL et VL	Personnel.
Busca	20	5
Trans LAV PL	25	2
chelle	8	1
ENT TRONCHON OLIV	1	1
SARL ROAD express	15	15
AGRI Sontene	17	8
SARL CEVL	25	45
SAS Giraser	9	6
ART	2	1
PTM	14	5
ACOLEVA	15	12
SAS Cafis Taine	9	8
Butin	8	
Codupal	10	
SCM	5	5
183 Entrées		114
183 Sorties		
366 Total.		

Sur une plage comprise entre 6H et 10H - 14H à 18H il y a 1 Véhicule qui emprunte la RN31 Toute les 78,68s soit 1mn et 18s Sans compter les Entrées et sorties des Habitants d'ARSY 850 environ et le tout avec 1 seule sortie

M. TRONCHON





La société SAS Cafés Taine, implantée à Arsy au 2 rue de Picardie, emploie actuellement 8 personnes qui se rendent quotidiennement sur leur lieu de travail en voiture. À ce titre, nous sommes directement concernés par les aménagements prévus sur la RN 31 et souhaitons vous faire part de notre intérêt pour le projet présenté.

Nous soutenons pleinement la proposition d'aménagement de la RN 31, consistant à :

- Conserver l'emplacement actuel de la RN 31, en l'élargissant au nord pour la quatrième voie ;
- Abaisser la chaussée d'environ 1 mètre afin de réduire les nuisances sonores dues aux trafics routier et ferroviaire, depuis le pont de l'ancienne voie ferrée jusqu'au carrefour d'entrée du village ;
- Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas, de type losange, avec pont et bretelle de raccordement. Cette configuration permettrait de ralentir le trafic, de diminuer le bruit et d'assurer un meilleur accès aux chemins agricoles ;
- Mettre en place des protections phoniques : un mur de terre de 2 m de haut, une ligne de charmilles et une ligne d'arbres de grande taille jusqu'au pont de l'autoroute.

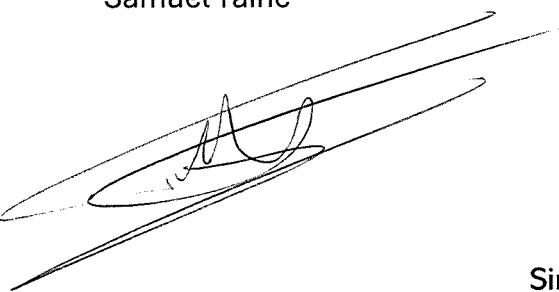
Nous estimons également qu'il serait très bénéfique d'installer une passerelle piétonne afin de permettre aux habitants d'Arsy, dont nos salariés, de circuler plus facilement à pied entre les différents chemins du territoire.

Observations complémentaires

- La route principale du village étant classée Route Départementale, l'aménagement de la rue d'En Bas devra être coordonné avec le Département pour permettre le croisement des poids lourds sans impact pour la commune.
- La vitesse réglementaire devra rester fixée à 90 km/h depuis le rond-point de la RN 17 et RN 31.
- Les infrastructures des ponts (A1, RN 31, RD 26) doivent être maintenues à trois voies et à 90 km/h.

Nous considérons que ce projet représente une amélioration notable pour la sécurité, le confort sonore et la fluidité du trafic, tout en facilitant l'accès à notre entreprise et aux autres activités locales.

Samuel Taine



SAS CAFES TAIN
2 RUE DE PICARDIE
60190 ARSY

Tel : 03.44.41.74.99

Siret : 38151039500043

N°TVA intracom : FR67381510395

ARSY le 2 Octobre 2025

ACOLEVA TLM

15, Rue de Plaine
60190 ARSY
Tél. 03 44 83 91 77
RCS Compiègne 818 709 263
SIRET 818 709 263 00037 - APE 4941 A

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

- Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE
- Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.
- Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs
- Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .
- Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

- Il savére que la route principale du village est classée Route Départementale.
Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune) ,car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.
- Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31
De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

Nombre de personnel sur site 12
Nombre de rotation = 15

Monsieur TRONCHON


Mr BURETTE
8/10/2025

ARSY le 2 Octobre 2025

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

-Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE

-Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.

-Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs

-Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .

-Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savère que la route principale du village est classée Route Départementale.

Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune) ,car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

Monsieur TRONCHON

Nous sommes 5 salariés et effectuons quatre passages minimum par jour chacun et une dizaine de passage supplémentaire dans le cadre du travail. (livraison, dépannage...)

PTM AUTO CARAMBOLAGE
Sarl au Capital 117 385,74 €
Z.A - 28, Rue de la Plaine
60190 ARSY
Tél. : 03.44.37.02.62
SIRET 398 815 514 00029 - APE 4532 Z



ARSY le le 2 Octobre 2025

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

-Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE

-Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.

-Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs

-Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .

-Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savère que la route principale du village est classée Route Départementale.
Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune) ,car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

APT - P:0681509023
3 R. LA REPUBLIQUE
60126 RIVECOURT
APT.60@ORANGE.FR

Monsieur TRONCHON

ARSY le 2 Octobre 2025

SAS GIRAVERT
Désherbage Engazonnement, Espaces verts
12 rue de la Plaine
60190 ARSY
Tél. 03 60 19 51 13
E-mail contact@giravert.fr
SIRET 430 386 110 00042 - APE 8130Z

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

-Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE

-Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusqu'au carrefour d'entrée au village.

au

-Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas, type losange avec pont et bretelle de raccordement. Les avantages sont, pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs

-Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .

-Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savére que la route principale du village est classée Route Départementale.
Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune),car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

Monsieur TRONCHON

P.O: le 3/10/2025



SOCIETE CEVI
ARSY le le 2 Octobre 2025

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

- Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE
- Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.
- Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs
- Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .
- Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

- Il savère que la route principale du village est classée Route Départementale.
Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune) ,car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.
- Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31
De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .
- nous avons une fréquence pour notre société d'environ 40 véhicules jours

Monsieur DESABLIN


SARL CEVI
18 Rue de la Plaine
60190 Arsy
Siret : 509 729 836 00023

ARSY le 2 Octobre 2025

AGRI SANTERRE
13 rue de la Plaine
60190 ARSY
Tél. : 03 44 91 50 51 - Fax : 03 44 83 26 51
SIRET 611 720 509 00037
TVA FR 12 611 720 509

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

-Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE

-Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.

-Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs

-Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .

-Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savére que la route principale du village est classée Route Départementale.
Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune) ,car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

Pour la société agri santerre .

Monsieur TRONCHON

Poss éstimmons environ 17 rotations de véhicules Soit
Pointe de personnelle 8 personnes sur le site d'Arsy .

03/10/2025
PO 



messagerie fret express

SARL ROAD EXPRESS

24, rue de la plaine

60190 Arsy

Tél : 06.99.09.68.48

Tél : 03.44.09.11.51

Arsy, le 08 octobre 2025

Proposition d'aménagement de la RN 31

- Garder l'emplacement de la RN 31 actuel. Elargir au NORD pour la quatrième VOIE
- Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.
- Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement. Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies, moins de bruit (photo n° 2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs
- Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré
 - o 1 ligne charmille
 - o 1 ligne d'arbres de taille moyenne
 - o 1 ligne d'arbres de grande taille

et cela jusqu'au carrefour d'entrée, mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute

- Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village, il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

- Il s'avère que la route principale du village est classée Route Départementale.

Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin d'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune), car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

- Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond-point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 km heure.

- Etant une société de transport qui évolue dans le secteur de la messagerie avec un effectif de 15 salariés et autant de véhicule sur notre site.

Karim KABI,
Le gérant,

SARL ROAD EXPRESS
24 rue de la plaine 60190 ARSY
Tél. 03 44 09 11 51
Siret 444 559 132 00030

SARL au capital de 7500 € - 444 559 132 RCS de Compiègne – SIRET : 444 559 000 30 / code APE : 5229 A

N° de TVA intracommunautaire : FR61 444559132 / Tél : 03 44 09 11 51 / mail : roadexpress0372@yahoo.fr

ARSY le 2 Octobre 2025

ENT TRONCHON OLIVIER
88 RUE DE PICARDIE
60190 ARSY
Siret 45036028900028

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

-Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE

-Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.

-Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs

-Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille

1 ligne d'arbres de taille moyenne

1 ligne d'arbres de grande taille

et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .

-Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savère que la route principale du village est classée Route Départementale.

Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune) ,car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

Monsieur TRONCHON



ARSY le 2 Octobre 2025

M. CHELLE Alexandre

Electricien - Plombier

Chauffagiste

7, rue de la Plaine - Zone Artisanale

60190 ARSY

Tél: 06 95 70 46 15

alexandre.plombelec@gmail.com

Siret: 793 324 765 00015

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

- Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE
- Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.
- Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs
- Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charme
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .
- Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savére que la route principale du village est classée Route Départementale.

Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune),car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

Le 09-10-2025 fait à ARSY.
A l'entreprise à personne qui
Travailler et gagner minimum 8 euros/jour.

Monsieur TRONCHON

LIENARD Gaëtan

08/10/25 16:43

TR: RN31à : sarl.tronchon@orange.fr

Monsieur,

Suite à notre conversation, je vous confirme notre grand intérêt à l'aménagement de la RN31, actuellement l'accès au village d'Arsy est très dangereux.

Nos clients sont des sociétés de travaux publics circulant dans des véhicules lourds (semi, tracteur, plateau, etc....), la traversée de la RN31 est donc difficile.

Aujourd'hui nous recevons une cinquantaine de client par jour et une dizaine de livraison.

Nous restons donc attentifs aux différents aménagements proposés.

Bonne journée,

LIENARD GAETAN



Responsable d'agence Arsy/Camon

glienard@busca.fr

2, rue de Picardie 60190 ARSY

Tel: +33 03 44 44 83 20 Fax : +33 03 44 44 83 25 - Port. +33 06 47 05 79 84

E-mail : glienard@busca.fr- Site : www.busca.fr

Suivez-nous sur www.bme-group.com, [LinkedIn](#) & [Facebook](#)



SARL SCME
36 Rue de la plaine
60190 Arsy

Le 9/10/2025 à Arsy

La société SCME que je représente en qualité de gérant, emploie aujourd’hui 10 salariés et notre activité engendre un flux d’entrée et de sorties moyennant entre 50 et 60 véhicules par jour entre les livraisons réalisées chaque jour, les visites commerciales, clients et les allers-retours des salariés, nous sommes donc favorables au plan d’aménagement proposé ci-dessous :

-Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE

-Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.

-Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs

-Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille
1 ligne d'arbres de taille moyenne
1 ligne d'arbres de grande taille
et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .

-Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savère que la route principale du village est classée Route Départementale.
Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune),car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .

Que cette attestation fasse valoir ce que doit.

Mes salutations.

M Pillot Stéphane
SCME
36 RUE DE LA PLAINE
60190 ARSY
Tél : 03 44 90 12 22
Siren : 353 367 063

Monsieur TRONCHON Jacques

**Retraité ,gérant de la SCI DE LA PLAINE
16 Rue De La Plaine
60190 ARSY**

N° Tél : 03 44 83 94 97

N° Port : 06 70 15 29 91

ARSY le le 2 Octobre 2025

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

-Garder l'emplacement de la RN31 actuel . Élargir au NORD pour la quatrième VOIE

-Descendre la chaussée sur 1 m environ pour atténuer les nuisances des trains routiers et cela après le pont de l'ancienne voie ferrée jusque le carrefour d'entrée au village.

-Implanter le carrefour d'entrée du village en face de la rue du Bas type losange avec pont et bretelle de raccordement.Les avantages sont pas de ralentissement des véhicules circulant sur la 2X2 voies ,moins de bruit (photo N°2 page 43 du dossier de concertation) avec accès au chemin de terre pour les agriculteurs

-Pour le bruit il faudrait un mur de terre de 2 m de haut arboré 1 ligne charmille

1 ligne d'arbres de taille moyenne

1 ligne d'arbres de grande taille

et cela jusqu'au carrefour d'entrée,mais aussi jusqu'au pont de l'autoroute .

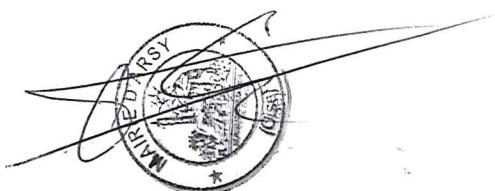
-Puisque le projet supprime l'accès Ouest du village ,il serait bon d'y implanter une passerelle piéton afin que les habitants d'Arsy puissent aller sur leur territoire. Il faudra prévoir les chemins piétonniers pour relier les chemins existants.

TRÈS IMPORTANT

-Il savére que la route principale du village est classée Route Départementale.
Par conséquent l'aménagement de la rue d'En Bas reste à la charge du département (en tous cas pour le financement) afin de l'élargir pour pouvoir se croiser avec deux poids lourds (sans frais pour la commune) ,car celle ci devra revoir le plan complet de circulation à l'intérieur du village.

-Dans tous les cas la vitesse devra être à 90 Km heure depuis le rond point de la RN 17 et RN 31

De plus les infrastructures des ponts de l'A1 et RN 31 et de RN 31 et RD 26 reste inchangée donc à 3 voies et à 90 Km heure .



Monsieur TRONCHON